



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED/GEF WG.200/2
14 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Le projet FEM "Détermination d'actions prioritaires
pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre
du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée"

Deuxième réunion du Comité de coordination FEM

Tirana, 22 mars 2002

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001,
AVEC LES ACTIVITÉS PROPOSÉS POUR 2002**



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEC)/MED/GEF WG.199/2
14 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Le projet FEM "Détermination d'actions prioritaires
pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre
du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée"

Deuxième réunion du Comité directeur interorganisations

Tirana, 21 mars 2002

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001, AVEC LES ACTIVITÉS PROPOSÉS POUR 2002

PNUE
Athènes, 2002

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	1
1. Rapport sur l'état d'avancement du projet pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001	2
1.1. Coordination du projet	2
1.2. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)	4
1.3. «Points chauds» et «zones sensibles» de pollution	4
1.4. Interventions régionales concertées	5
1.5. Renforcement des capacités	7
1.6. Durabilité du PAS MED	8
1.7. Participation du public	11
1.8. Plans d'actions nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAN)	11
1.9. Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO)	11
2. Activités prévues pour 2002	12
2.1. Coordination du projet	12
2.2. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)	13
2.3. «Points chauds» et «zones sensibles» de pollution	13
2.4. Interventions régionales concertées	15
2.5. Renforcement des capacités	17
2.6. Durabilité du PAS MED	18
2.7. Participation du public	22
2.8. Plans d'action nationaux (PAN)	23
ANNEXE	
Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO) (pour information seulement)	

INTRODUCTION

Conscients de l'importance que revêtaient les activités menées à terre dans la pollution de leur mer commune, les pays riverains de la Méditerranée ont adopté en 1997, lors de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue à Tunis, le Programme d'actions stratégiques de nature régionale et nationale visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED). Le PAS MED est une initiative orientée vers l'action, qui assigne des cibles prioritaires par catégories d'activités et de substance que les pays méditerranéens sont tenus de supprimer ou de maîtriser dans le cadre d'un échéancier fixé pour la mise en œuvre de mesures et interventions antipollution spécifiques. Il doit servir de base à l'application du Protocole «tellurique» par les pays méditerranéens au cours des 25 prochaines années.

Les principales activités menées à terre abordées dans le PAS MED sont liées au milieu urbain (en particulier le traitement et l'élimination des eaux usées municipales, l'élimination des déchets solides urbains et les activités contribuant à la pollution atmosphérique à partir de sources mobiles), aux activités industrielles, en visant celles qui sont responsables de la libération dans le milieu marin de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation, une importance particulière étant accordée aux polluants organiques persistants (POP), et enfin aux activités qui contribuent à la destruction du littoral et de ses habitats naturels.

Pour fournir un appui à la mise en œuvre du PAS MED, le projet FEM intitulé "Détermination des actions prioritaires en vue de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée" (FEM/PAM) a été approuvé par le Conseil d'administration du FEM en mai 2000, et le document de projet a été signé le 15 décembre 2000. Douze pays méditerranéens éligibles au FEM recevront un appui du projet. Ce dernier a démarré le 1er janvier 2001.

Le projet vise essentiellement à mettre en place, aux niveaux régional et national, les conditions nécessaires à la mise en œuvre du PAS MED. Mais il doit en outre permettre l'élaboration et l'adoption d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO), en application des dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité.

Le présent rapport a pour objet principal de passer en revue les activités déjà entreprises dans le cadre du projet, de relever les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des actions, d'exposer le programme et les recommandations pour 2002, et enfin de présenter le budget pour 2001 et la proposition de budget pour 2002.

Le texte qui suit s'articule selon la logique qui préside aux autres rapports du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Après le présent chapitre d'introduction, le deuxième chapitre présente l'état d'avancement du projet pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001 sous une forme très synthétique où sont avant tout recensées les activités entreprises. Le troisième chapitre présente succinctement le programme, le calendrier et les recommandations, s'il y a lieu, pour l'année 2002. Le rapport sur le développement du PAS BIO figure en annexe, pour information seulement, puisque cette question sort des mandats du Comité directeur interorganisations et du Comité de coordination.

1. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001

1.1. Coordination du Projet

Le projet est géré par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, où une équipe de direction de projet a été mise en place et se compose d'un Directeur de projet, d'une assistante administrative et d'une secrétaire. Le Directeur de projet rend directement compte au Coordonnateur du PAM. Un Directeur de projet par intérim a été recruté le 1^{er} janvier 2001 et a géré le projet jusqu'à la fin de juin 2001, quand le Directeur de projet en titre, qui avait été recruté le 25 juin 2001, a pris officiellement ses fonctions. L'assistante administrative FEM, chargée des questions financières, a été recrutée le 15 mai 2001, et la secrétaire FEM a été recrutée le 9 juillet 2001.

En dehors de la coordination de la mise en œuvre de toutes les activités spécifiées dans le document de projet, en veillant à ce que chacune d'elles soit menée à bien dans les délais prescrits, en assurant une liaison étroite avec les agences d'exécution, les coordonnateurs nationaux pour le FEM, les représentants des partenaires du FEM et autres donateurs, en dehors aussi de l'établissement du mandat et des contrats passés avec des consultants, de l'élaboration de rapports de gestion et financiers de fond, la gestion du projet FEM a donné lieu à l'élaboration des documents suivants:

- document de base pour la première réunion du Comité directeur interorganisations et la première réunion du Comité de coordination;
- mandat pour les activités des coordonnateurs nationaux pour le FEM;
- mandat pour les activités des Comités interministériels (CIM);
- mémorandum d'accord pour l'appui aux activités des CIM;
- mémorandum d'accord avec la Banque mondiale; et
- mandat pour la coopération avec l'ICS-ONUDI.

Les pays ont été invités à amorcer les activités sur la mise en place de leur CIM; les mémorandums d'accord et les mandats pour les activités des CIM ont été distribués. Les CIM sont appelés à coordonner les actions et activités destinées à l'élaboration soignée des PAN, en suscitant un climat de consensus au niveau national. Un petit nombre de pays ont signalé qu'ils disposaient déjà d'une structure nationale apparentée susceptible d'assumer le rôle du CIM dans l'élaboration du PAN.

Par ailleurs, la direction du projet est entrée en contact avec les pays au sujet de l'application de critères socio-économiques pour l'établissement d'un ordre de priorité entre les «points chauds» de pollution en vue de la préparation d'études de pré-investissement, et pour la désignation des personnes devant prendre part aux ateliers consacrés à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).

Les comités ci-après ont été institués, conformément aux dispositions du document de projet:

Comité directeur interorganisations

Ce Comité se compose d'agences d'exécution et de donateurs. Il est présidé par l'organisation d'exécution chef de file (PNUE), en application des procédures convenues pour les projets FEM internationaux sur l'eau, et il comprend des représentants de l'Unité de coordination FEM-PNUE, de l'Unité MED/PNUE, de l'OMS/MED POL, du FEM, du PNUD, de la Banque mondiale, du METAP, du FEM français (FFEM) et de l'ICS-ONUDI, ainsi que d'autres donateurs potentiels. La première réunion du Comité directeur interorganisations s'est tenue à Athènes le 8 mars 2001. La réunion a été informée des activités du projet et elle a notamment examiné la question de la sélection des «points chauds» de pollution en appliquant des critères socio-économiques complémentaires et la question des études de pré-investissement. Le rapport de la réunion a été établi et distribué aux participants.

Comité de coordination

Ce Comité se compose des membres du Comité directeur interorganisations et des coordonnateurs désignés au niveau national pour les activités entreprises dans le cadre du projet. Tous les pays méditerranéens ont désigné leur coordonnateur national pour le FEM. Le Comité s'est réuni pour la première fois à Athènes le 9 mars 2001. Les coordonnateurs nationaux pour le FEM ont été informés des détails des activités prévues, notamment pour le processus de formulation des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Le Comité a souligné qu'il importait, pour le succès du projet, d'instaurer une coopération étroite entre les pays et les agences d'exécution. Le rapport de la réunion a été établi et distribué aux participants.

Comité technique ad hoc

Ce Comité se compose de représentants du MED POL/PAM, de l'OMS/MED POL, du Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP) et de ses partenaires, du FEM, du FFEM et de l'ICS-ONUDI. Il est chargé de la coordination pour la réalisation des études de pré-investissement. Le METAP assurera le suivi technique de ces études, qui seront entreprises sous la responsabilité des gouvernements eux-mêmes, avec des orientations fournies par le comité technique ad hoc. La première réunion chargée de sélectionner les «points chauds» pour la préparation des études de pré-investissement était prévue pour septembre 2001, mais elle a été reportée en janvier 2002, en raison du retard mis par les pays à répondre pour l'envoi des rapports par pays révisés établis en tenant compte des effets transfrontières et des critères socio-économiques.

Réunion de donateurs

La réunion de donateurs prévue pour septembre 2001 est reportée en 2002, en raison du retard dans l'adoption de la liste de «points chauds» prioritaires pour la préparation des études de pré-investissement. Cependant, des activités préparatoires pour son organisation, telle que la collecte d'adresses d'institutions à inviter à la réunion et des contacts préliminaires avec des donateurs et des partenaires potentiels ont été entrepris.

1.2 Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)

Le MED POL/PAM a préparé le terrain à une actualisation du rapport BDT au cours de l'exercice biennal 2000-2001 où le rapport BDT de 1997 a fait l'objet d'une révision et d'observations en travail d'équipe. Il a été décidé d'actualiser la table des matières en y insérant de nouvelles questions d'environnement telles que la mariculture, le ruissellement urbain ainsi qu'un chapitre sur les impacts prévisibles du développement socio-économique dans la région. Une matrice question/impacts a été également présentée au titre de technique novatrice permettant de noter et graduer les questions d'environnement traitées dans le rapport BDT actualisé, conformément à la méthodologie GIWA.

Dès le démarrage du projet FEM en janvier 2001, des contacts ont été pris avec un certain nombre d'experts régionaux qui ont été retenus sur la base de leur CV et de leur expérience en vue d'élaborer les divers chapitres du rapport actualisé. Un scientifique éminent a également été choisi pour animer l'équipe d'experts, avec deux tâches importantes: a) coordonner les travaux des divers experts, veiller à la cohérence scientifique de ces travaux, et en assurer le suivi; b) aider le Secrétariat à établir et mettre au net le rapport final.

Les dispositions administratives liées à l'établissement des mandats et des contrats ont été arrêtées en octobre 2001. Les premiers projets de chapitres sont prévus pour la fin de février 2002.

1.3 «Points chauds» et «zones sensibles» de pollution

Pour mettre en œuvre l'activité portant sur les «points chauds» de pollution en Méditerranée, et notamment la partie consacrée aux études de pré-investissement, une réunion d'experts a été organisée pour examiner et finaliser des critères appropriés en vue de l'établissement d'un ordre de priorité entre les «points chauds» de pollution transfrontière.

La réunion consultative d'experts a été organisée par l'OMS/MED POL en collaboration avec le MED POL/PAM, avec l'appui du FEM/MAP, et s'est tenue à Athènes (Grèce), les 5 et 6 avril 2001. Y ont pris part onze experts, dont huit provenaient de pays éligibles au FEM. La réunion a formulé les critères pour l'établissement d'un ordre de priorité entre les «points chauds» de pollution en tenant compte des risques potentiels d'effets transfrontières.

À la suite de cette réunion, tous les pays méditerranéens ont été consultés pour savoir s'ils donnaient leur accord aux critères à observer. Seules des observations d'ordre secondaire ont été formulées à propos des critères à utiliser pour la sélection des «points chauds» prioritaires en vue de la préparation des études de pré-investissement. Ces observations ont été prises en compte dans les critères proposés par la réunion d'experts, dont une version remaniée a été adressée aux pays éligibles au FEM en leur demandant de préparer un rapport par pays et de remplir des tableaux indiquant les risques potentiels d'effets transfrontières. La même procédure a été suivie pour les pays non éligibles au FEM.

Compte tenu de complexité des travaux susmentionnés, le FEM/PAM, sous la responsabilité technique de l'OMS/MED POL, a pris en charge le coût financier des experts des divers pays dont la contribution à l'ensemble de l'exercice a été considérable. Il en est résulté un exercice assez ardu qui a été mené à bien à la fin de décembre 2001, bien qu'il eût démarré au début du mois de juin précédent. En fin de compte, onze pays éligibles au FEM sur douze ont remanié leurs rapports nationaux sur les «points chauds» de pollution, qui avaient été établis à l'origine en 1997. Ils ont aussi rempli les tableaux précités indiquant les risques potentiels d'effets transfrontières des «points chauds» de pollution, lesquels ont été ensuite soumis aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL, pour examen et approbation. En conséquence, le tableau obtenu pour les «points chauds» reflétait la situation dans chaque pays, après avoir été validé par les autorités nationales.

Les documents contenant les éléments ci-dessus ont été soumis par l'OMS/MED POL au directeur du projet FEM afin qu'il serve au Comité technique ad hoc à procéder aux choix des «points chauds» de Méditerranée pour les études de pré-investissement.

La direction du Projet FEM a invité les pays à appliquer les critères socio-économiques établis par le METAP pour l'établissement d'un ordre de priorité entre les «points chauds» de pollution en vue de la préparation des études de pré-investissement. Au moment de l'établissement du présent rapport, dix pays avaient soumis leur rapport.

Les critères applicables aux «zones sensibles» de pollution n'ont pas été examinés, puisqu'ils doivent faire l'objet d'une réunion distincte et que cette question n'appelle aucun suivi dans le cadre du Projet FEM; il a été décidé de reporter cette activité en 2002.

1.4 Interventions régionales concertées

Au titre des interventions régionales concertées, le MED POL/PAM est chargé de l'élaboration des lignes directrices et plans régionaux énumérés ci-dessous, ainsi qu'il a été prévu pour la période septembre 2001 - septembre 2002:

Lignes directrices:

- mise au point d'indicateurs d'état écologiques et de réduction des stress environnementaux;
- programme de surveillance continue de la pollution des cours d'eau (y compris des estuaires)

Plans régionaux:

- collecte et élimination de tous les déchets contenant des PCB
- réduction, d'ici à 2005, de 50% des apports de DBO d'origine industrielle
- gestion des déchets dangereux
- inventaire régional des quantités et utilisations de neuf pesticides et des PCB ainsi que des entreprises industrielles qui les fabriquent ou les conditionnent

- mise en place de programmes régionaux de surveillance continue de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau
- mise en place de programmes régionaux de surveillance continue de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour le milieu marin
- collecte d'informations sur les niveaux et charges de pollution qui atteignent la Méditerranée.

Pour assurer un bon rapport coût/efficacité des travaux et pour que ceux-ci répondent aux informations qui devaient être incluses dans les lignes directrices et les plans régionaux, il a été décidé:

- d'inclure l'inventaire régional des pesticides et PCB dans le plan régional de collecte et d'élimination des PCB
- d'inclure un inventaire des déchets dangereux dans le plan régional de gestion des déchets dangereux
- de considérer que les deux plans régionaux de surveillance de la pollution marine (les deux derniers plans susmentionnés) ont été établis dans le cadre de MED POL - Phase III et qu'ils sont appliqués au titre des activités de surveillance des tendances, de surveillance des effets biologiques et de surveillance de la conformité.

Quatre experts de la région ont été désignés, après avoir été sélectionnés sur la base de leurs CV et de leur expérience, pour établir les lignes directrices et plans régionaux en question. Cependant, le processus de désignation d'un ou plusieurs experts pour les programmes de surveillance de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau n'est toujours pas achevé en raison de difficultés dans le recensement du ou des consultants qualifiés.

Aux termes des contrats signés, les avant-projets de lignes directrices et de plans régionaux sont prévus pour la fin d'avril 2002.

Les activités entreprises par l'OMS/EURO pour l'élaboration de lignes directrices régionales sur le système d'inspection de l'environnement ont démarré conformément au contenu et aux orientations dont sont convenues les Parties contractantes au cours de leur réunion de Catane (Italie, 28-30 mars 2001). Le projet de lignes directrices est prêt et sera examiné par les pays avant la fin de 2002, comme prévu.

En ce qui concerne l'élaboration de lignes directrices sur le traitement et l'élimination des eaux usées, sur l'élimination des déchets solides urbains et sur le traitement des eaux usées industrielles, les experts qui apporteront leur concours à cet exercice ont été identifiés, des premiers contacts ont été pris et les projets de mandats ont été établis.

Au titre de cette composante, le CAR/PP devrait élaborer trois ensembles de lignes directrices régionales et un plan régional:

1. Lignes directrices régionales pour l'application des MPE en vue de l'utilisation rationnelle des engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs provenant de l'agriculture;
2. Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans les entreprises industrielles;
3. Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension
4. Plan régional pour la réduction de 20%, d'ici à 2007, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles.

La préparation des Lignes directrices régionales pour l'application des MPE en vue de l'utilisation rationnelle des engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs provenant de l'agriculture a été amorcée; l'expert a été désigné et l'avant-projet de structure et contenu des lignes directrices a été établi. La principale raison du retard enregistré dans cette activité tient au fait qu'il a été très difficile d'identifier et de recruter un consultant qualifié pour élaborer ces lignes directrices. Peu de personnes sont versées en MPE dans l'agriculture. Les premiers contacts ont été pris en février 2001 et l'accord avec l'expert a été signé au mois d'août suivant. Pour l'élaboration des autres documents, plusieurs contacts ont été pris afin de trouver les experts susceptibles de réaliser les travaux. Des contacts ont été pris avec l'IPTS de Séville (qui est chargé d'établir les documents exposant les MTD pour les secteurs industriels) ainsi qu'avec les experts recommandés dans certaines universités espagnoles, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible de trouver les consultants qualifiés pour mener ces activités.

1.5 Renforcement des capacités

L'atelier régional consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), prévu pour septembre 2001, a été reporté en mai 2002, la signature du mémorandum d'accord avec la Banque mondiale, en tant qu'administrateur du METAP, étant intervenue à une date ultérieure. Un atelier de «formation de formateurs» au niveau national à l'étude d'impact sur l'environnement, prévu pour octobre 2001, a été reporté en février 2002 pour la même raison.

Le MED POL/PAM n'a pu organiser en 2001 de cours de formation régional à la surveillance de la pollution des cours d'eau, en raison de difficultés soulevées par l'identification des consultants qualifiés pour aider à la préparation et à la conduite du cours.

Un cours régional de «formation de formateurs» à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration des eaux usées (Athènes, Grèce, 16-20 octobre 2001), a été organisé par l'OMS/MED POL en collaboration avec le MED POL/PAM. Seize stagiaires provenant de quinze pays méditerranéens y ont pris part. Ces stagiaires organiseront à leur tour des cours de formation sur la question dans leurs pays respectifs. Le cours régional a consisté en conférences, présentations, débats, exercices de démonstration sur le terrain et de simulation au centre de formation. Les participants utiliseront le matériel de formation lors des cours qu'ils donneront dans leurs pays, après que ce matériel aura été traduit dans les langues nationales. L'original du document, établi en anglais, a déjà été traduit en

français et en arabe. L'OMS/MED POL a également financé des traductions en croate, en grec et en turc, qui seront prochainement achevées.

Un cours national sur le même thème de l'EIE devait se dérouler en Jamahiriya arabe libyenne à la fin de décembre, mais par suite de difficultés imprévues, il n'a pu avoir lieu. De fait, bien qu'elle soit établie, la traduction arabe du document demande à être revue pour s'assurer de la qualité du travail réalisé. Les contacts préliminaires indispensables ont déjà été pris avec l'Office central de l'environnement de Libye, et dès que le document sera prêt, le cours interviendra. Il en va de même pour l'autre cours de formation national.

Le cours de formation régional à la surveillance de la pollution et à l'inspection de l'environnement n'a pu être organisé en 2001, car la contribution du FFEM représentait son unique source de financement. Plus concrètement, le FFEM souhaiterait respecter ses propres priorités en matière de renforcement des capacités, et des négociations sont toujours en cours sur sa participation à ce volet du programme.

Au titre de ce même volet, le CAR/PP doit s'atteler à la préparation d'un cours régional et de trois cours nationaux de formation aux techniques et pratiques de production moins polluante. En raison de problèmes de financement liés à la contribution du FFEM, cet élément du programme devrait être modifié et réadapté.

1.6 Durabilité du PAS MED

Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a été chargé de la mise en œuvre de la composante du projet FEM intitulée "**Durabilité du PAS MED**". Dans le cadre de cette activité, le CAR/PAP est appelé à mettre au point, avec ses partenaires nationaux en Méditerranée, des instruments économiques qui permettront d'asseoir sur une base financière durable la mise en œuvre du PAS et d'aider à l'application de ces instruments. Le CAR/PAP est aussi invité à aider les pays méditerranéens à incorporer les instruments économiques dans les plans d'action nationaux.

La première activité entreprise au titre de ce volet du projet au cours de l'année 2001 a consisté à désigner les points focaux nationaux pour le projet. Comme il convenait de recruter, dans chaque pays, une personne spécialement qualifiée ayant l'expérience de l'application d'instruments économiques, une attention toute particulière a été portée au choix des points focaux nationaux pour les instruments économiques (PFN-IE) qui seraient chargés de cette question au sein de leurs instances nationales respectives.

Dans le même temps, un plan de mise en œuvre du projet a été établi pour spécifier les objectifs, les besoins, les résultats, les activités prévues, le plan de travail, les attributions, les produits, le suivi, les rapports et l'évaluation du projet.

Pour évaluer l'application des instruments économiques dans les pays du projet, un questionnaire a été préparé et distribué, avec des instructions pour le remplir, aux douze pays éligibles au FEM. La version préliminaire des documents a été distribuée à l'équipe d'experts lors de la réunion qui s'est tenue les 18 et 19 mai

à Split, dans les locaux du CAR/PAP. Environ 15 experts internationaux en instruments économiques pour la protection de l'environnement, avec les représentants du PAM, du CAR/PP, de la CE, du Programme d'action mondial (GPA)/PNUE et du CAR/PAP ont examiné les détails de la préparation et de mise en œuvre du projet. Les experts ont également abordé la mise en place de projets pilotes et du volet «renforcement des capacités» du projet.

Après la réunion, des contrats ont été passés avec les PFN-IE, et le questionnaire sur l'application des instruments économiques, avec les instructions sur la manière de le remplir, a été distribué. Les premiers questionnaires remplis ont été retournés à la mi-août, mais trois questionnaires, dont deux devraient être adressés incessamment, manquent toujours (janvier 2002).

En octobre 2001, des projets pilotes ont été annoncés, et le formulaire de demande d'approbation de projet pilote a été distribué aux pays. Ceux-ci ont été invités à proposer leur projet pilote et à établir à cet effet un projet de demande d'approbation à présenter, pour examen, lors du séminaire directif.

Le projet d'analyse de huit questionnaires remplis a été établi en octobre et examiné lors du séminaire directif qui s'est tenu les 9 et 10 novembre dans les locaux du CAR/PAP à Split et a réuni vingt-cinq participants, dont les points focaux nationaux pour ce projet, les coordonnateurs nationaux pour le projet FEM, des experts en instruments économiques du Royaume-Uni, de France, de la CE et de Suisse, le Directeur du projet FEM et l'équipe du CAR/PAP. Quatre experts en instruments économiques du CAR/PAP ont fait part de leur expérience aux participants en abordant les problèmes et les obstacles rencontrés pour l'application des instruments économiques dans les zones côtières de la Méditerranée. Des exemples de réussites obtenues dans diverses parties du monde ont permis de mieux faire valoir les possibilités d'introduire les instruments économiques dans les pays éligibles au FEM. Le CAR/PAP a proposé d'afficher sur son site web une base de données virtuelle sur les instruments économiques utilisés dans les pays méditerranéens du projet. Cette proposition a été accueillie avec faveur par les participants, qui ont souligné qu'une telle forme de mise en commun de l'information, de l'expérience et de l'assistance était exactement ce dont ils avaient besoin.

Huit demandes d'approbation de projet pilote ont été soumises au CAR/PAP en décembre, et quatre experts en instruments économiques du CAR/PAP ont, de concert avec l'équipe du Centre, sélectionné sept projets pilotes à élaborer et mettre en œuvre. Les propositions de projet pilote suivantes ont été retenues:

1. **Albanie:** Introduction de redevances sur les eaux usées pour la protection du littoral ionien de l'Albanie en Méditerranée
2. **Algérie:** Utilisation des instruments économiques au niveau du sous-bassin versant côtier algérois «Oued El Harrach»
3. **Bosnie-Herzégovine:** Application d'instruments économiques pour une gestion durable des services d'assainissement dans la région méditerranéenne de la Bosnie-Herzégovine
4. **Croatie:** Mise au point d'instruments économiques concernant la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des huiles usées et eaux

huileuses provenant des navires dans la région Adriatique/ projet pilote pour la baie de Kvarner

5. **Croatie:** Lutte contre la pollution d'origine tellurique dans les eaux marines côtières de la ville de Hvar
6. **Égypte:** Utilisation des instruments économiques pour la gestion intégrée des lacs côtiers en Égypte: projet pilote concernant le lac Burullus
7. **Maroc:** Réhabilitation et restructuration d'une zone industrielle.

Le projet croate "Lutte contre la pollution d'origine tellurique dans les eaux marines côtières de la ville de Hvar" a été retenu comme projet pilote de référence.

Le rapport du séminaire directif a été établi en décembre 2001 et distribué en janvier 2002.

Problèmes rencontrés et mesures prises pour les résoudre

Au cours de la mise en œuvre des activités précitées, plusieurs problèmes se sont posés:

1. la lenteur des pays à réagir est l'une des difficultés majeures; certains ne réagissent pas du tout, ce qui occasionne parfois des retards dans nos activités; à cet égard, la plus grosse difficulté, pour l'heure, est de publier l'analyse finale de l'application des instruments économiques dans les douze pays du projet, puisque trois questionnaires n'ont toujours pas été retournés;
2. un problème du même ordre s'est posé lors de l'organisation du séminaire directif. Outre la procédure d'autorisation des participants prévus par les autorités compétentes, il faut aussi compter avec le délai réclamé pour la délivrance des visas, ce qui a empêché certains des participants invités de prendre part au séminaire de Split.
3. L'une des difficultés majeures qui a été relevées a tenu au niveau de l'information existante sur l'application des instruments économiques dans les pays.

Les mesures prises pour résoudre ces problèmes consistent:

1. à consacrer davantage de temps à des contacts permanents avec les PFN et à trouver d'autres moyens d'inciter les partenaires à travailler sur ce projet;
2. à recruter des consultants hautement qualifiés et à s'efforcer d'avoir des équipes très performantes dans les pays, ce qui devrait garantir de meilleurs résultats en termes de qualité et de temps;
3. à prendre des initiatives pour s'atteler le plus tôt possible à la préparation des ateliers et réunions.

Il convient de remédier au manque d'informations et à la mauvaise qualité des informations disponibles dans le cadre des activités du programme de renforcement des capacités et de participation. Au titre de ce programme, le CAR/PAP travaillera sur la sensibilisation du public aux avantages des

instruments économiques. Ces activités sont à organiser à l'intention des décideurs et du secteur privé, des institutions scientifiques, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et du grand public.

1.7 Participation du public

Les lignes directrices pour l'élaboration d'un rapport sur la situation des trois éléments de la stratégie en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public dans les pays de l'Adriatique Est (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie) ainsi qu'en Turquie, à Malte, à Chypre et en Israël, sont en préparation sous la responsabilité de l'Unité MED du PAM. Un consultant qualifié a été identifié et recruté avec le mandat pertinent. Le consultant est chargé de rassembler des contributions d'experts nationaux et d'ONG concernées dans chacun des pays susmentionnés.

Une publication sur le PAS destinée à un large public est en préparation. L'avant-projet de texte a été établi avant la fin de 2001. L'élaboration de la maquette de cette publication est en cours et l'impression est prévue pour avril 2002.

1.8 Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAN)

Eu égard à la nécessité d'un lancement rapide et effectif du processus d'élaboration des PAN, un plan opérationnel du PAS a été élaboré par le MED POL/PAM et adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur Douzième réunion tenue à Monaco en novembre 2001. Pour permettre aux pays d'appliquer concrètement ce plan opérationnel, des projets de «Lignes directrices pour l'élaboration du «bilan diagnostique national» (BDN) et du «bilan de base» (BB) de rejets/émissions de polluants prédéterminés» ont été établis à titre préliminaire à l'élaboration des PAN.

Les lignes directrices sont établies selon une approche dynamique, qui tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques concernant l'environnement qui est susceptible de se produire tout au long de la mise en œuvre du PAS. Elles exposent en détail la méthodologie que les autorités nationales doivent utiliser pour préparer le BDN et, en conséquence, établir le bilan de base pour chaque polluant visé par le PAS. Elles proposent aussi des facteurs d'émission de polluants qui pourraient être pris en considération au niveau national dans le cas où manqueraient les données nécessaires.

1.9 Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO)

L'élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO) sort des mandats du Comité directeur interorganisations et du Comité de coordination; par conséquent, le rapport d'avancement pertinent, avec les activités prévues pour 2002, est joint, pour information, à l'annexe I du présent rapport.

2. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2002

2.1 Coordination du projet

La communication entre les pays et la direction du projet FEM en 2002, sera intensifiée par rapport à 2001 en raison de l'accroissement des activités prévu au sein des pays. La première priorité sera accordée à l'achèvement de la mise en place des Comités interministériels (CIM) au niveau national. Les CIM sont appelés à coordonner les mesures et les activités visant l'élaboration effective du plan d'action national, en vue de créer un consensus au niveau du pays. Le soutien aux activités du CIM sera apporté aux termes de mémorandums d'accord qui sont déjà prêts pour signature.

Les pays recevront un concours pour toute une série d'activités au niveau national en vue de l'élaboration du bilan diagnostique national, des programmes sectoriels, et enfin du plan d'action national. En outre, la préparation des études de pré-investissement pour les «points chauds» sélectionnés nécessitera nombre d'activités de coordination pour le choix et le recrutement d'experts nationaux, et l'exécution des études proprement dites. L'aide à la préparation des documents précités sera octroyée aux pays aux termes de mémorandums d'accord appropriés, de documents de projet et de contrats.

Comité directeur interorganisations

La deuxième réunion du Comité directeur interorganisations est prévue pour le 21 mars 2002 à Tirana (Albanie). Elle aura pour objet principal d'évaluer les activités entreprises en 2001 et de décider des modalités d'exécution et de coordination précises des activités en 2002.

Comité de coordination

En application de la décision de la première réunion du Comité de coordination, la deuxième réunion est prévue pour le 22 mars 2002 à Tirana (Albanie). La réunion aura avant tout à évaluer les activités entreprises en 2001 et elle sera informée des activités et décisions du Comité directeur interorganisations concernant les modalités d'exécution et de coordination des activités en 2002.

Comité technique ad hoc

La première réunion du Comité technique ad hoc chargée de sélectionner les «points chauds» de pollution en vue de l'élaboration des études de pré-investissement est prévue pour les 28 et 29 janvier 2002.

Le Comité sera chargé de la coordination de la mise en œuvre des études de pré-investissement, et, de son côté, le METAP en assurera le suivi technique et fera rapport au Comité technique ad hoc.

Réunion de donateurs

En ce qui concerne l'organisation de la réunion de donateurs, il n'a pas encore été décidé de sa date et de son lieu. Un document d'information sera établi aux fins de la réunion; il contiendra des informations sur les «points chauds» susceptibles d'attirer les investissements et les partenariats. Mais il sera établi en étroite coopération avec les pays et ne portera que sur les «points chauds» validés par les pays.

2.2 Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)

Les avant-projets de chapitres du BDT devraient être rédigés d'ici la fin de février 2002 et le rapport final être distribué en septembre prochain. Le calendrier complet de finalisation du rapport actualisé est donné dans le tableau ci-dessous.

Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT) – Programme de travail et échéancier

Activité	Échéancier	Instance responsable
Élaboration par des consultants des projets de chapitres	Novembre 2001-février 2002	MED POL/PAM
Révision des chapitres	Mars 2002 - avril 2002	MED POL/PAM
Finalisation, mise au net, impression et diffusion du rapport	Mai 2002 – septembre 2002	MED POL/PAM

2.3 «Points chauds» et «zones sensibles» de pollution

Lors de sa réunion dans les locaux de l'Unité MED, à Athènes, les 28 et 29 janvier 2002, le Comité technique ad hoc examinera les rapports par pays ainsi que les données et informations sur les risques potentiels des effets transfrontières et sur l'application des critères socio-économiques pour l'établissement d'un ordre de priorité entre les «points chauds» de pollution à sélectionner en vue des études de pré-investissement.

Une fois établie et adoptée par le Comité technique ad hoc la liste de «points chauds» prioritaires en vue de la préparation des études de pré-investissement, elle sera communiquée aux pays à la mi-février. Les pays seront tenus de faire part de leur avis concernant le ou les «points chauds» proposés pour chacun d'eux et de communiquer leur position au niveau national ou local concernant les investissements induits, ce qui sera nécessaire pour éviter que ne soient établies des études de pré-investissement concernant des «points chauds» pour lesquels l'octroi de fonds serait extrêmement aléatoire. Il reviendra au Comité technique ad hoc, lorsqu'il aura reçu les avis des pays, d'établir la liste prioritaire définitive de «points chauds» en vue de la préparation des études de pré-investissement.

Des missions de vérification seront organisées dans les pays aux fins de valider à nouveau les «points chauds» retenus, de définir la portée des études de pré-investissement et d'ajuster les mandats et le coût des études aux caractéristiques et à la complexité des «points chauds».

Pour les «points chauds» retenus, les études de pré-investissement seront réalisées par des consultants nationaux au cours de la période juin 2002 – octobre 2003. Le METAP aidera les pays à définir la portée et l'objectif des études, à établir le mandat et le plan de travail pour celles-ci, à procéder au choix des consultants nationaux chargés de réaliser les études et à mener les négociations, et il assurera la supervision technique des travaux entrepris par les consultants. Le METAP fera également rapport au Comité technique ad hoc sur l'état d'avancement des travaux et donnera décharge pour le paiement des consultants nationaux pour autant que ceux-ci se seront acquittés de manière satisfaisante de leurs tâches aux divers stades d'élaboration des études. Les documents de projet pour l'élaboration des études de pré-investissement seront signés entre le FEM/PAM, et les fonds requis seront alloués.

La réunion chargée de sélectionner les critères de classement des «zones sensibles» de pollution sera organisée par l'OMS/MED POL, comme prévu, probablement en novembre 2002, en un lieu qui reste à fixer.

«Points chauds» et «zones sensibles» - Programme de travail et échéancier

Activité	Instance responsable	Échéancier
1. Projet de liste de «points chauds» prioritaires	Comité technique ad hoc	Janvier 2002
2. Processus d'approbation de la liste finale de «points chauds» de pollution	Pays (ministères des finances, agences de planification et d'exécution)	Février – 15 mars 2002
3. Sélection de «points chauds» de pollution en vue de la préparation des études de pré-investissement	Comité technique ad hoc	21 mars 2002
4. Établissement de mandats génériques par secteurs/processus	METAP	15 mars 2002
5. Missions de vérification sur place en vue de: <ul style="list-style-type: none"> • valider à nouveau les «points chauds» retenus • définir et approuver la portée des «points chauds» • Ajuster les mandats et le coût des études 	FEM/PAM, FFEM, avec le concours du METAP	Avril – juin 2002
6. Révision et finalisation des mandats avec les critères de sélection des consultants	METAP	Mai – juillet 2002
7. Négociations avec les pays et signature du document de projet pertinent	FEM/PAM et pays	Juin – décembre 2002
8. Établissement et annonce d'un appel d'offres	Pays (en fonction de leurs réglementations nationales)	Juillet - décembre 2002
9. Communiqué concernant l'appel d'offres	Pays (en fonction de leurs réglementations nationales)	Août 2002 – janvier 2003
10. Évaluation des offres financières et techniques	Pays en fonction de leurs réglementations nationales	Octobre 2002 – mars 2003
11. Projet de rapport d'évaluation et soumission de celui-ci au FEM/PAM	Pays (en fonction de leurs réglementations nationales)	novembre 2002 - avril 2003
12. Révision du rapport d'évaluation	FEM/PAM, avec le concours du METAP, si nécessaire	Décembre 2002 - mai 2003
13. Négociations pour le contrat de consultant et adjudication du contrat	Pays, après approbation du rapport d'évaluation	Janvier – juin 2003
14. Mobilisation des consultants	Pays et consultants	Février – juillet 2003
15. Révision du programme de travail et rapport de lancement	Pays, FEM/PAM et FFEM avec le concours du METAP	Mars – avril 2003
16. Examen des rapports d'avancement et projet de rapport de pré-investissement	Pays, FEM/PAM et FFEM, avec le concours du METAP	Juin - novembre 2003
17. Examen du rapport final	Pays, FEM/PAM et FFEM, avec le concours du METAP	Avril - décembre 2003
18. Diffusion du rapport	FEM/PAM, FFEM	Septembre - décembre 2003
19. Coordination de l'ensemble des activités	Comité technique ad hoc	Janvier 2002 - décembre 2003
20. Réunion d'experts chargée de sélectionner les critères pour les «zones sensibles» de pollution	OMS/MED POL	Novembre 2002

2.4 Interventions régionales concertées

Pour l'élaboration des lignes directrices régionales pour le programme de surveillance de la pollution des cours d'eau (y compris des estuaires) et le plan régional concernant la mise en place de programmes de surveillance de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau, qui relèvent de la responsabilité du MED POL/PAM, un expert a été identifié, les mandats ont été établis et seront mis au point d'ici à mai 2002. Les autres lignes directrices et plans régionaux, qui relèvent de la responsabilité du MED POL/PAM et dont les travaux ont commencé en 2001, seront établis d'ici à mars 2001.

Les lignes directrices régionales ci-après seront élaborées par l'OMS/MED POL, et elles devraient être établies sous une forme de projet avant la fin de juin 2002:

- i) lignes directrices régionales sur le traitement et l'élimination des eaux usées;
- ii) lignes directrices régionales sur les déchets solides urbains, l'accent étant mis sur les débris du littoral; et
- iii) lignes directrices régionales sur les eaux usées industrielles.

Au cours du deuxième semestre de 2002, les projets de lignes directrices seront révisés par une équipe restreinte d'experts.

Sous la responsabilité du CAR/PP, les projets de lignes directrices régionales ci-après et un plan régional seront élaborés d'ici à la fin de 2002:

- i) lignes directrices régionales pour l'application des MPE en vue de l'utilisation rationnelle des engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs provenant de l'agriculture
- ii) lignes directrices régionales pour l'application des MTD et des MPE dans les entreprises industrielles
- iii) lignes directrices régionales pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension
- iv) plan régional de réduction de 20%, d'ici à 2007, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles.

Interventions régionales concertées – Programme de travail et échéancier

Activité	Échéancier	Instance responsable
1. Lignes directrices régionales pour l'élaboration d'indicateurs d'état écologique et de réduction de stress environnemental	Mars 2002	MED POL/PAM
2. Plans régionaux concernant: <ul style="list-style-type: none"> • la collecte et l'élimination de tous les déchets de PCB • la réduction de 50%, d'ici à 2005, de l'apport de DBO d'origine industrielle • la gestion des déchets dangereux • l'inventaire des quantités et utilisations de neuf pesticides et des PCB ainsi que des entreprises qui les fabriquent ou conditionnent 	Mars 2002	MED POL/PAM
3. Recrutement d'un expert pour l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices régionales pour un programme de surveillance de la pollution des cours d'eau (u compris des estuaires) et un plan régional de mise en place de programmes de surveillance de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau	Février 2002	MED POL/PAM
4. Élaboration d'un projet de lignes directrices pour un programme de surveillance de la pollution des cours d'eau (y compris des estuaires) et un plan régional de mise en place de programmes régionaux de surveillance de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau	Mai 2002	MED POL/PAM
5. Élaboration de projets de lignes directrices régionales sur: <ol style="list-style-type: none"> le traitement et l'élimination des eaux usées les déchets solides urbains/détritus du littoral les eaux usées industrielles 	Juin 2002	OMS/MED POL
6. Révision des lignes directrices précitées et de celles concernant le système d'inspection de l'environnement	Décembre 2002	MED POL/OMS
7. Élaboration de projets de lignes directrices régionales: <ol style="list-style-type: none"> pour l'application des MPE en vue de l'utilisation rationnelle d'engrais et de la réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture. pour l'application des MTD et des TPE dans les entreprises industrielles pour l'application des MTD et des MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de matières solides en suspension 	Décembre 2002	CAR/PP
8. Élaboration d'un projet de lignes directrices pour la réduction de 20%, d'ici à 2007, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles	Décembre 2002	CAR/PP

2.5 Renforcement des capacités

Un atelier régional sur l'EIE est prévu en mai 2002, et deux ateliers de «formation de formateurs», l'un en anglais et l'autre en français sont prévus pour février 2002 et seront organisés au siège du CITET à Tunis, sous le parrainage du METAP.

Les lignes directrices régionales pour un programme de surveillance de la pollution des cours d'eau (y compris des estuaires) et un plan régional concernant la mise en place de programmes de surveillance de la pollution, de notification et d'assurance qualité des données pour les cours d'eau serviront de documents de base lors d'un cours de formation national à la surveillance de la pollution des cours d'eau.

Le cours de formation régional et l'un des cours de formation nationaux, sur les deux consacrés à la surveillance de la pollution des cours d'eau, sous la responsabilité du MED POL/PAM, sont prévus en septembre et octobre 2002, respectivement. Compte tenu de la contribution partielle du FFEM, ainsi qu'il a été mentionné précédemment, un montant adéquat du solde inutilisé de l'exercice 2001 au titre du projet-cadre FEM sera alloué à cette activité.

Le cours de formation régional à la surveillance de la pollution et à l'inspection de l'environnement se tiendra en 2002, sans qu'en ait été encore fixée la durée, car le matériel didactique sera prêt en mai. Quatre cours nationaux de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration des eaux usées, de même que trois cours nationaux de formation à la surveillance de la pollution et à l'inspection de l'environnement sont prévus pour 2002. Comme on l'a déjà indiqué plus haut, tous les soldes inutilisés de l'exercice 2001 au titre du sous-projet OMS/FEM seront alloués au renforcement des capacités pour permettre la mise en œuvre desdites activités sans aucune ou avec une contribution partielle du FFEM.

En raison des problèmes financiers déjà évoqués, le CAR/PP préparera le matériel didactique et organisera un cours de formation régional aux techniques et pratiques de production moins polluante (Barcelone, Espagne). Trois cours de formation nationaux prévus seront reportés jusqu'à ce que les fonds requis aient été assurés.

Renforcement des capacités – Programme de travail et échéancier

Activité	Échéancier	Instance responsable
1. Deux ateliers «de formation de formateurs» à l'EIE	Février 2002	METAP
2. Atelier régional sur l'EIE	Mai 2002	METAP
3. Préparation du matériel didactique pour le cours de formation à la surveillance de la pollution des cours d'eau	Juillet 2002	MED POL/PAM
4. Cours de formation régional à la surveillance de la pollution des cours d'eau	Octobre 2002	MED POL/PAM
5. Cours de formation régional à la surveillance de la pollution des cours d'eau	Novembre 2002	MED POL/PAM
6. Atelier de "formation de formateurs» à la surveillance de la pollution et à l'inspection de l'environnement	Juillet 2002	OMS/MED POL
7. Quatre cours de formation nationaux à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration	Décembre 2002	OMS/MED POL
8. Trois cours de formation nationaux à la surveillance de la pollution et à l'inspection de l'environnement	Décembre 2002	OMS/MED POL
9. Préparation de matériel didactique pour le cours de formation régional aux techniques et pratiques de production moins polluante	Janvier - septembre 2002	CAR/PP
10. Cours de formation régional aux techniques et pratiques de production moins polluante (Barcelone)	Septembre - octobre 2002	CAR/PP

2.6 Durabilité du PAS MED

À la fin de l'année 2001 ont été soumises les propositions de projets pilotes à mettre au point et à exécuter en 2002 et 2003. En janvier 2002, le CAR/PAP a révisé les projets pilotes qui le nécessitaient. Un plan d'exécution général des projets pilotes doit être établi en janvier 2002 et distribué aux pays. Chaque projet pilote aura un expert en instruments économiques qui travaillera avec les PFN-IE et les institutions nationales. En janvier, ils élaboreront un plan d'exécution du projet pilote, conformément aux instructions du plan général. De même, en janvier aussi, les PFN-IE seront invités à identifier et contacter des organisations et institutions susceptibles d'être concernées dans chacun des douze pays du projet.

En février 2002, les PFN-IE, les institutions et experts nationaux en IE s'attelleront à l'établissement d'un bilan diagnostique, et le CAR/PAP préparera le cadre des cours de formation prévus dans les 12 pays du projet.

En mars 2002, un atelier sera organisé à Split, dans le but d'examiner le plan d'exécution des projets pilotes, la méthodologie à adopter dans chacun de ces projets et leur composante «renforcement des capacités».

Le même mois, le CAR/PAP amorcera la création de la nouvelle page web consacrée à l'élaboration d'instruments économiques dans le cadre du projet

PAS MED (si cette page est approuvée). Les mandats et mémorandums d'accord correspondants seront établis pour chaque pays du projet pilote..

En mars et en avril, la procédure d'exécution et les mesures d'appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de base seront fixées. Les résultats seront présentés aux autorités compétentes, aux institutions, organisations et autres parties prenantes concernées lors de la réunion sur le projet pilote en avril. Au cours de ce même mois, les observations seront prises en compte et, si nécessaire, les instruments seront révisés, et les critères et procédures d'évaluation de l'efficacité des IE pour le projet pilote de référence seront établis. Le premier stade du projet sera achevé en mai et un nouvel instrument (éco-taxe touristique) sera présenté aux autorités, institutions, ONG et collectivités locales lors d'une réunion publique. L'instrument sera appliqué à partir de juin 2001. Au cours de l'été 2001, le nouvel instrument sera analysé dans le cadre d'une enquête d'opinion. Si nécessaire, l'instrument sera révisé pendant l'hiver.

Des mesures pour l'élaboration et la mise en œuvre de six autres projets pilotes seront prises d'avril à juin 2002. Les critères et la procédure d'évaluation de l'efficacité des IE pour ces six autres projets seront établis en mai et juin, et, à partir de juin, les cours de formation commenceront. Il est prévu que les douze cours de formation s'échelonnent jusqu'en octobre 2002. Dans les pays des projets pilotes, les cours de formation seront suivis de réunions sur ces projets au cours desquelles un ou plusieurs nouveaux instruments seront proposés. Les autorités seront invitées à donner leur avis et, si nécessaire, les instruments seront révisés.

En décembre, les six autres projets pilotes seront présentés lors d'une session publique à laquelle devraient participer toutes les parties concernées. Après la présentation, les projets pilotes devront être mis en œuvre (2003).

Durabilité du PAS MED – Programme de travail et échéancier

Activité	Échéancier	Produit	Instance responsable
Révision des propositions de projets pilotes	Janvier 2002	Propositions de projets pilotes révisées adoptées par les pays	CAR/PAP, PFN-IE
Élaboration du plan général d'exécution de projets pilote et activités préparatoires de l'atelier	Janvier 2002	Plan général d'exécution des projets pilotes pour la mise au point de nouveaux IE ou l'adaptation d'IE existants	CAR/PAP
Diffusion du plan général d'exécution de projet pilote	Janvier 2002		CAR/PAP
Identification et contact des organisations et institutions susceptibles d'être intéressées dans les douze pays du projet	Janvier 2002	Liste des organisations, institutions, ONG et experts à associer au projet et à faire participer au cours de formation	PFN-IE
Élaboration du plan d'exécution de projet pour les sept projets pilotes	Janvier 2002 - mars 2002	Plan d'exécution de projet pour les sept projets pilotes	PFN-IE et experts Experts du CAR/PAP
Atelier chargé d'examiner la méthodologie des projets pilotes et des plans d'exécution de projet pilote	Mars 2002	Sept plans d'exécution de projets pilotes Matériel didactique Rapport de l'atelier	PFN-IE Experts du CAR/PAP
Préparation du site web sur les IE dans les pays du projet	Mars 2002 – juin 2002	EI présentés pour le site web Inauguration du site	PFN-IE Experts CAR/PAP
Mandat pour les projets pilotes Signature d'accords avec les pays	Mars 2002	Mandat pour les projets pilotes Accords avec les pays	PFN-IE Autorités concernées CAR/PAP
Élaboration du bilan diagnostique pour tous les projets pilotes	Février 2002 – avril 2002	Bilan diagnostique	PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Activités préparatoires des cours de formation	Février 2002 - mars 2002	Annonce des cours de formation Dépliant sur les instruments économiques à l'intention des décideurs	PFN et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Élaboration de la procédure d'exécution et des mesures d'appui pour le projet pilote de référence	Mars 2002 – avril 2002	Rapport sur la procédure et les mesures pour la mise au point et l'application des instruments économiques pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique	PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Réunion sur le projet pilote chargée d'examiner l'identification, la mise au point et l'application des IE pour le projet pilote de référence	Avril 2002	Rapport de la réunion sur le projet pilote	PFN-IE et experts nationaux Autorités concernées Institutions concernées ONG Experts du CAR/PAP
Réponse des autorités compétentes, et révision, si nécessaire, des mesures pour le projet pilote de référence	Avril 2002- mai 2002		Autorités concernées PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Définition des critères et de la procédure d'évaluation de l'efficacité des IE pour le projet pilote de référence	Avril 2002	Rapport sur la procédure d'évaluation de l'efficacité des instruments économiques appliqués pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique	PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Élaboration de la procédure d'exécution et des mesures d'appui pour les six autres projets pilotes	Avril 2002 – juin 2002	Rapports sur la procédure et les mesures pour la mise au point et l'application des instruments économiques pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique	PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Présentation publique du projet pilote de référence	Mai 2002	Matériel de la présentation	PFN-IE et experts nationaux Autorités concernées ONG Experts du CAR/PAP
Définition des critères et de la procédure d'évaluation de l'efficacité des IE pour les six autres projets pilotes	Mai 2002 – juin 2002	Rapports sur la procédure d'évaluation de l'efficacité des instruments économiques pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique	PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP

Douze cours de formation	Juin 2002 – octobre 2002	Matériel didactique Experts nationaux formés Rapports sur les cours de formation	PFN-IE et experts nationaux Autorités concernées Institutions concernées ONG Experts du CAR/PAP
Six réunions nationales d'experts chargées d'examiner l'identification, la mise au point et l'application d'IE pour les six autres projets pilotes	Juin 2002 - octobre 2002	Six rapports sur les réunions nationales d'experts	PFN-IE et experts nationaux Autorités concernées Institutions concernées ONG Experts du CAR/PAP
Exécution du projet pilote de référence	Juin 2002 – (septembre 2003)	Rapport d'avancement Application des instruments économiques pour la lutte contre la pollution d'origine tellurique	Autorités concernées PFN-IE et experts nationaux Institutions concernées ONG Experts du CAR/PAP
Réponse des autorités compétentes et révision, si nécessaire, des mesures pour les six autres projets pilotes	Juillet 2002 -- novembre 2002		Autorités concernées PFN-IE et experts nationaux Experts du CAR/PAP
Présentation publique des six autres projets pilotes	Décembre 2002	Matériel de présentation	Autorités concernées PFN-IE et experts nationaux Institutions concernées ONG Experts du CAR/PAP

Recommandations

Il est recommandé d'inclure dans le projet les éléments d'innovation ci-après:

Introduction d'un "programme de participation"

Dans le cadre de cette activité, il convient d'encourager l'association active du public au projet. À cette fin, plusieurs initiatives nouvelles devraient être prises, à savoir:

- ❖ évaluation et contact de toutes les institutions, organisations, entreprises du secteur privé, ONG et autres acteurs susceptibles d'être intéressés;
- ❖ réunion sur le projet pilote (de tous les acteurs susmentionnés);
- ❖ présentation publique du ou des instruments économiques récemment mis au point ou adaptés;
- ❖ réalisation et diffusion d'un dépliant sur les avantages des instruments économiques, conçu avant tout à l'intention des décideurs mais destiné aussi à être distribué aux entreprises du secteur privé, aux institutions et organisations nationales, aux ONG, et autres acteurs intéressés (dans la langue nationale si possible);
- ❖ mise en place d'un site web consacré aux instruments économiques (décrit-ci-dessous).

Mise en place d'un site web du projet PAS MED sur les instruments économiques, qui sera intégré dans le site web du CAR/PAP.

De la sorte, une base de données sur les instruments économiques serait mise en place dans les pays du projet. Il apparaît que cette initiative est vivement souhaitée et que l'idée en est fortement appuyée par les pays. Lors du séminaire de Split, les représentants des pays ont plaidé dans ce sens et souligné que l'on relevait un déficit de travail en réseau et un manque patent d'informations dans

ce domaine. Le réseau d'experts que l'on a mis en place au titre du projet devrait être incité à l'innovation et à rendre plus effective la coopération existant entre les économistes environnementaux des pays méditerranéens.

Application effective du volet «renforcement des capacités»

Ce volet devrait faire l'objet d'une application effective, car il ressort des réponses aux questionnaires que le renforcement des capacités suscite une forte demande de la part des pays du projet. Par conséquent, il est recommandé d'organiser des cours de formation de brève durée dans les douze pays éligibles au FEM. Les représentants de tous les acteurs et organismes mentionnés pour la première activité devraient être invités à ces cours.

Toutes les propositions précitées devraient avoir un effet très favorable sur les résultats du projet. Les instruments économiques ne peuvent être efficaces que s'ils sont acceptés par la population, les milieux industriels et les autorités. Les pollueurs et les bénéficiaires de l'application des instruments économiques devraient être informés et davantage sensibilisés au problème. C'est là un des éléments déterminants du succès du projet.

2.7 Participation du public

Le projet du rapport sur la situation des trois composantes de la stratégie en matière d'information, sensibilisation et participation du public dans les pays de l'Adriatique Est (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Albanie) ainsi qu'en Turquie, à Malte, à Chypre et en Israël, sera soumis par le consultant pour examen et finalisation à l'intention d'un atelier. L'atelier de l'Unité MED/PAM est prévu pour avril 2002 à Split, avec la participation d'experts des pays concernés. Les conclusions de la réunion, sous forme d'un rapport et d'un ensemble de recommandations, représenteront un élément sous-régional de la stratégie méditerranéenne.

Les résultats de la réunion seront intégrés avec ceux de l'autre élément sous-régional englobant les pays arabes de la région en vue d'aboutir à une proposition finale de stratégie méditerranéenne en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public. Cela aura lieu dans le cadre de deux grandes activités: une réunion visant à harmoniser les deux éléments sous-régionaux; et une réunion chargée d'examiner leur fusion en une stratégie régionale.

Activité	Échéancier	Instance responsable
1. Avat-projet	Février 2002	Unité MED/PAM
2. Projet final	Mars 2002	Unité MED/PAM
3. Atelier à Split	Avril 2002	Unité MED/PAM
4. Réunion chargée d'harmoniser les deux éléments sous-régionaux	Juin 2002	Unité MED/PAM
5. Réunion chargée d'élaborer la stratégie régionale	Décembre 2002	Unité MED/PAM

3.8 Plans d'action nationaux (PAN)

Il est prévu que, après finalisation et diffusion, en mars 2002, des lignes directrices pour l'élaboration du bilan diagnostique national (BDN), lequel devrait comporter un bilan de base (BB) pour les catégories de polluants visées par le PAS, les pays s'emploieront, dès que possible, à appliquer la méthodologie décrite dans lesdites lignes directrices. Ces activités nationales, dont l'enjeu est déterminant, pourraient être confrontées à certaines difficultés liées à des conditions nationales et locales spécifiques. Aussi est-il prévu d'inviter les experts nationaux activement associés au processus à prendre part à des réunions restreintes de suivi, au niveau sous-régional/national, en vue d'examiner, au cas par cas, les réussites et les blocages enregistrés lors de l'établissement du BDN. Il est prévu que ces réunions commenceront à se tenir à partir de mai 2002. Des pays pourraient, si nécessaire, recevoir une assistance technique pour la mise en œuvre de cette activité.

La formulation des plans sectoriels et des PAN peut être considérée comme l'aboutissement de toutes les activités du projet FEM, qui s'inscrit, en dernier ressort, dans la mise en œuvre du PAS. Par conséquent, il est prévu d'élaborer des lignes directrices pour l'élaboration des PAN et des plans sectoriels qui complèteraient les lignes directrices relatives au BDN. Ces lignes directrices devraient être prêtes à la fin de mai 2002. Il est prévu d'établir les documents et les lignes directrices complémentaires ci-après en appui à l'ensemble des activités de préparation des PAN et des plans sectoriels:

- ❖ évaluation des institutions nationales mises en place par certains pays méditerranéens pour aider le secteur industriel et les municipalités dans leurs actions en faveur de l'environnement. L'évaluation devrait porter avant tout sur les expériences de la Tunisie, du Maroc, de la France, de l'Espagne et de la Turquie;
- ❖ lignes directrices pour le calcul du bilan de base de catégories de polluants industriels visés par le PAS;
- ❖ lignes directrices pour le respect des dispositions de la stratégie opérationnelle du PAS.

Plans d'action nationaux (PAN) – Programme de travail et échéancier

Activité	Échéancier	Instance responsable
1. Finalisation et diffusion des lignes directrices pour l'élaboration du BDT, y compris le bilan de base de polluants	Mars 2002	MED POL/PAM
2. Élaboration du BDT, avec le bilan de base de polluants	Avril -septembre 2002	Pays bénéficiant de l'aide du FEM/PAM
3. Réunions sous-régionales des experts nationaux élaborant le BDN	Mai-septembre 2002	MED POL/PAM
4. Établissement et diffusion de lignes directrices pour l'élaboration des PAN, comportant l'élaboration de plans sectoriels	Mai 2002	MED POL/PAM
5. Élaboration de plans sectoriels	Juin-octobre 2002	Pays bénéficiant de l'aide du FEM/PAM
6. Élaboration des PAN	Novembre 2002- juin 2003	Pays bénéficiant de l'aide du FEM/PAM
7. Établissement de documents et lignes directrices d'appui	Mars-mai 2002	MED POL/PAM

ANNEXE I

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ EN MÉDITERRANÉE (PAS BIO) (POUR INFORMATION SEULEMENT)

RAPPORT D'AVANCEMENT (1er janvier - 31 décembre 2001)

Les activités prévues dans le programme de travail du projet pour l'année 2001 ont été menées à bonne fin. Les activités peuvent se décomposer comme suit: réunions (réunions convoquées par le PNUE et réunions secondaires), missions (missions des cadres et missions de consultants internationaux), processus nationaux, processus régionaux.

Réunions

Les réunions ci-après ont été organisées en 2001:

Première réunion du Comité consultatif (réunion convoquée par le PNUE)

La première réunion (Tunis, 22-23 février 2001) avait pour objet: i) de définir en détail le rôle des organisations concernées et les résultats escomptés; ii) d'examiner le profil et le rôle des correspondants nationaux; iii) d'instaurer des mécanismes de coordination; et iv) d'élaborer des lignes directrices pour le canevas du PAS BIO et pour les rapports nationaux. En outre, il a été émis une série de recommandations concernant les approches, le Comité consultatif, les correspondants nationaux, la teneur du PAS BIO et les rapports nationaux, recommandations qui ont été annexées au rapport final.

Les organisations ci-après ont pris part à la réunion:

- WWF-International, Programme méditerranéen,
- UICN-Programme méditerranéen,
- Initiative MedWet, dans le cadre de la Convention sur les zones humides (Ramsar, 1971),
- FAO,
- Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne),
- ALECSO (Ligue arabe),
- Secrétariat de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).

COPE MED et ADRIA MED ont confirmé qu'ils souhaitaient être représentés au Comité consultatif. Toutefois, en raisons d'engagements antérieurs, leurs représentants n'ont pas été en mesure de prendre part à la première réunion du Comité consultatif. En outre, l'Unité de coordination du PAM était représentée et le CAR/ASP a fait office de secrétariat de la réunion.

Réunion chargée de finaliser le projet de lignes directrices pour les rapports nationaux et le projet de lignes directrices pour le document sur le PAS BIO (Tunis 11 - 12 mai 2001)

Une réunion de deux jours a été organisée à Tunis, avec deux consultants, dans le but de finaliser le projet de lignes directrices pour les rapports nationaux et le projet de lignes directrices pour le document PAS BIO. Elle a permis aux deux consultants

d'examiner les deux projets et de se répartir les tâches. À la suite de cette réunion, les consultants ont finalisé les deux documents sous la supervision du CAR/ASP.

Première réunion des correspondants nationaux (réunion convoquée par le PNUE)

Cette première réunion des correspondants nationaux (Alicante, 2-4 juillet 2001) avait pour objet: i) de finaliser les grandes lignes du PAS BIO; ii) de définir les conditions d'établissement des rapports nationaux (lignes directrices, attributions, format, calendrier, etc.); et iii) de définir le rôle des correspondants nationaux. Ont pris part à la réunion les représentants de dix-sept pays et de huit organisations (ADRIAMED, COPEMED, FAO, MedWet, MIO-ECSDE, Secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS, SHORELINE, Université d'Alicante) et de l'Unité MED/PNUE. Les documents de travail suivants ont été présentés, débattus et approuvés au cours de la réunion:

- "Lignes directrices pour les correspondants nationaux du projet PAS BIO",
- "Lignes directrices pour l'élaboration des rapports nationaux ".

Les documents ci-après ont été distribués comme documents d'information;

- UNEP(DEC)/MED WG.191/Inf.3: Élaboration d'un plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne
- UNEP(DEC)/MED WG.191/Inf.4: Projet d'inventaire des activités et résultats obtenus dans la région méditerranéenne en rapport avec le projet PAS BIO
- Effets sur les écosystèmes de la pêche en Méditerranée - Une analyse des principales menaces que font peser sur la biodiversité et les habitats marins les engins et pratiques de pêche
- Analyse juridique des mesures prises par les États côtiers méditerranéens pour réduire au minimum l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins et sur les espèces menacées et non cibles.

La réunion a permis des échanges avec chaque correspondant national au sujet du programme de travail et de l'échéancier de mise en œuvre du processus national relatif au projet de PAS BIO dans son pays. Cette succession d'échanges a fourni l'occasion d'examiner, pays par pays, la fiche de mise en œuvre du projet que chaque correspondant avait établie avant la réunion, et de décider des premières mesures de mise en œuvre des processus nationaux.

Au cours de la réunion, pour satisfaire aux demandes des pays, il a été décidé de reporter de trois mois (de juillet en octobre 2001) la date limite fixée pour le recrutement des consultants nationaux chargés de l'élaboration des rapports nationaux.

Réunion de coordination des consultants internationaux pour la supervision des processus nationaux relatifs au projet PAS BIO (Tunis 3-4 septembre 2001)

Quatre consultants internationaux ont été recrutés pour apporter une aide et des conseils techniques/scientifiques aux correspondants nationaux et aux consultants nationaux en vue de l'élaboration des rapports nationaux. Chaque consultant international supervise le processus d'élaboration des rapports nationaux et des plans d'action nationaux dans deux ou trois pays.

Il a été également organisé une réunion de coordination visant à présenter le projet aux consultants internationaux et à examiner leur rôle et les méthodes de mise en œuvre du projet.

Réunion sur l'utilisation du SIG dans le projet PAS BIO (Tunis, 26 -27 octobre 2001)

Les rapports nationaux devraient être, s'il y a lieu, étayés par des cartes, ainsi qu'il a été souligné lors de la première réunion des correspondants nationaux. Il serait souhaitable que les cartes annexées soient établies au moyen du SIG (Système d'informations géographiques).

Pour établir la méthodologie et les moyens d'obtenir ces résultats du SIG, une réunion de deux jours s'est tenue avec une société s'occupant de l'utilisation de l'outil SIG dans le domaine de l'environnement. À la suite de la réunion, un sous-ensemble de données SIG, qui servira de point de départ à l'établissement des cartes SIG, et un questionnaire visant à collecter des informations pour l'actualisation des cartes, ont été finalisés pour chaque pays.

Missions

Six missions de cadres du CAR/ASP ont été entreprises pour participer à diverses réunions organisées par le Centre ou des institutions coopérantes. De plus, quatre missions de consultants internationaux chargés de suivre des processus nationaux ont été organisées pour appuyer la mise en œuvre du projet PAS BIO dans des pays (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban et Turquie) et, en particulier, pour évaluer et établir, en consultation avec le correspondant national, un programme de travail pour les mesures et activités futures concernant l'élaboration du rapport national, pour rencontrer les membres du Comité directeur national et les consultants nationaux chargés d'élaborer le rapport national.

Activités menées au niveau national

Au niveau national, il était prévu en 2001 de lancer une série d'activités destinées à établir les rapports nationaux dans chaque pays (avant juillet 2002).

Identification et recrutement de consultants nationaux

Des consultants nationaux ont été identifiés par les correspondants nationaux et recrutés par le CAR/ASP. Dans chaque pays, un consultant principal chargé d'élaborer le rapport et un ou plusieurs consultants chargés d'apporter des contributions au rapport ont été recrutés. Au total, 31 contrats ont été passés avec des consultants nationaux et 3 mémorandums d'accord ont été signés avec des organisations en vue de préparer les rapports nationaux.

Mise en place de Comités directeurs nationaux

Pour superviser le processus d'élaboration du PAS BIO au niveau national et apporter l'appui nécessaire aux consultants nationaux, 14 pays ont décidé de constituer des Comités directeurs nationaux du PAS BIO (ou d'utiliser une structure existante). Ces Comités n'ont pas de caractère uniforme mais sont adaptés à la situation de chaque pays (certains pays ont recours aux comités déjà créés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ou de Natura 2000).

Processus national de consultation

Les réunions de coordination avec des points focaux ou représentants d'autres organisations et projets ont été organisées par la plupart des pays.

Les réunions nationales chargées de présenter et améliorer la première version de rapport national et de dégager un consensus plus large sur celle-ci seront organisées à partir de février 2002. Il y a déjà eu un premier échange de lettres avec cinq pays pour l'instauration de mémorandums d'accord avec le CAR/ASP en vue d'organiser ces réunions.

Élaboration des rapports nationaux

Dix-sept pays élaborent actuellement leur projet de rapport national. Une première version du projet est prévue pour la fin de janvier 2002. Pour s'acquitter de cette tâche, des pays ont bénéficié d'une aide, soit directe du CAR/ASP, soit indirecte par l'entremise des quatre consultants internationaux recrutés par le Centre. Deux pays prépareront une contribution différente au PAS (un document récapitulant leur expérience nationale susceptible d'enrichir la stratégie méditerranéenne pour la biodiversité). Avec un autre pays, des contacts sont en cours pour déterminer sa contribution au PAS. Les échanges d'informations et les contacts par téléphone, télécopie ou courriel ont été fréquents entre le CAR/ASP et les correspondants nationaux au cours des premières phases de l'élaboration des rapports nationaux. En plus des «Lignes directrices pour l'élaboration du rapport national» examinées et approuvées lors de la première réunion des correspondants nationaux, le CAR/ASP a aidé les pays à réaliser cette activité par divers moyens complémentaires (mandat destiné aux consultants nationaux, "Page additionnelle aux lignes directrices pour l'élaboration des rapports nationaux", qui fournit une interprétation commune de certains tableaux figurant dans le document "La conservation des oiseaux marins et côtiers dans les rapports nationaux", avec quelques éléments et suggestions utiles pour l'inclusion de l'avifaune marine et côtière dans les rapports nationaux).

Activités menées au niveau régional

Au niveau régional, une série de documents sont prévus; plusieurs ont pour objet d'intégrer les données et informations issus des processus nationaux; d'autres devraient fournir un apport à ces processus. Dans ce contexte, un mémorandum d'accord a été conclu avec la FAO en vue de réaliser des documents techniques et lignes directrices visant à faciliter les processus nationaux d'élaboration des plans d'action stratégiques pour faire face aux impacts des activités de pêche sur la diversité biologique.

Les trois premiers documents ont été finalisés au cours de l'année 2001.

- Effets sur les écosystèmes de la pêche en Méditerranée – Une analyse des principales menaces que font peser sur la biodiversité et les habitats marins les engins et les pratiques de pêche. Cette étude a pour objet d'évaluer les impacts sur les espèces et habitats menacés d'importance régionale plutôt que sur les espèces cibles.
- Analyse juridique des mesures prises par les États côtiers méditerranéens pour réduire au minimum l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins et sur les espèces menacées et non cibles. L'analyse comprend des recommandations

visant à étendre les réglementations de gestion pour assurer également la conservation d'espèces associées aux espèces cible ou dépendantes de celles-ci.

- Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la maîtrise des pratiques et engins de pêche qui sont néfastes pour les espèces et les habitats menacés, et pour la réduction des altérations des écosystèmes résultant de la pression de pêche.

Le manque de connaissances scientifiques sur la biodiversité marine et côtière devrait être l'une des grandes questions que les rapports mettront en lumière. Par conséquent, il conviendrait de réaliser une analyse régionale sur cette question. En vue de la préparation de ce document, un questionnaire destiné à recenser les lacunes des connaissances scientifiques a été établi et distribué à une centaine de scientifiques méditerranéens concernés par la biodiversité marine et côtière. Les questionnaires remplis constitueront les principales contributions au document.

Un contrat a été passé avec un consultant chargé d'élaborer les «Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action pour la conservation des oiseaux marins et côtiers. Le document sera finalisé en janvier 2002.

Problèmes rencontrés et mesures prises pour les résoudre

Aucun problème majeur ne s'est posé au cours de la première année d'exécution du projet.

- Deux pays n'ont pas pris part à la première réunion des correspondants nationaux, d'autres pays ont remplacé leur correspondant national quand le processus était en cours. Des réunions «de rattrapage» avec les absents et les nouveaux correspondants nationaux ont eu lieu (souvent en saisissant l'occasion de missions de cadres du CAR/ASP ou de la présence de correspondants venus à Tunis pour d'autres réunions).
- Lors de la première réunion des correspondants nationaux, la correspondante d'un pays n'avait pas encore été désignée. Une fois qu'elle l'a été, elle a été invitée à participer à une réunion «de rattrapage» à Tunis (14 novembre 2001). Au cours de la réunion, tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du processus national et à la participation du pays au projet PAS BIO ont été examinés.
- Lors de la première réunion des correspondants nationaux (Alicante, 2-4 juillet 2001), il a été décidé de reporter de trois mois (de juillet en octobre 2001) la date limite fixée pour le recrutement des consultants nationaux chargés d'élaborer les rapports nationaux. En tout cas, les dates limites définitives fixées pour la présentation des projets de rapports nationaux (mars 2002) et de la version finale (juillet 2002) seront respectées.
- Le report d'un mois (d'avril en mai) de la deuxième réunion du Comité consultatif est nécessaire en raison d'un chevauchement de réunions au cours du mois d'avril.

2. ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2002

Les activités menées au niveau national de même que les rapports régionaux devraient être finalisés en 2002. En outre, la première version du document PAS BIO est attendue pour la fin de l'année (novembre 2002).

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont prévues en 2002.

**Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la biodiversité en Méditerranée
(PAS BIO) – Programme de travail et échéancier**

ACTIVITÉ	Échéancier
<p>Activités au niveau national: finalisation des rapports nationaux et préparation de plans d'action nationaux sur des questions de biodiversité spécifiques</p> <p>Quand les projets de rapports nationaux seront finalisés (mars 2002), dans chaque pays, une ou plusieurs réunions, avec la participation de tous les acteurs concernés, seront organisées., en vue de dégager un large consensus sur le rapport et d'améliorer ce dernier. En tenant compte du processus national de consultation et des conseils fournis par le correspondant national et par le CAR/ASP, les consultants nationaux finaliseront le rapport national.</p> <p>Certaines des mesures relevées dans le rapport national devraient être développées dans les plans d'action nationaux. Un processus de consultation sera organisé pour déterminer ces mesures. Des ateliers pourraient être organisés aux niveaux national et sous-régional sur des questions de biodiversité spécifiques pour fournir des éléments à l'élaboration des plans d'action nationaux.</p> <p>Des consultants seront recrutés pour élaborer les plans d'action nationaux.</p>	Févr. 2002-juillet 2002
<p>Élaboration des rapports régionaux</p> <p>Deux contributions importantes sont attendues de la FAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de stratégie régionale (méditerranéenne) pour réduire les impacts des activités de pêche sur des habitats et des espèces sensibles. Le projet sera établi en étudiant les plans nationaux élaborés selon les lignes directrices susmentionnées. - Rapport sur l'introduction en Méditerranée d'espèces d'eaux marines et saumâtres à des fins aquacoles. Le rapport comprendra : i) un inventaire des espèces allogènes importées et des cas d'introduction indirecte d'espèces transportées avec les espèces aquacoles; ii) étude d'impact de l'introduction d'espèces par les activités aquacoles; et iii) recommandations sur les moyens de maîtriser les impacts négatifs sur la biodiversité en Méditerranée de l'introduction d'espèces nouvelles à des fins aquacoles. - Il est prévu, en outre, de recruter des consultants internationaux qui seront chargés d'élaborer des documents sur quelques questions importantes (comme les indicateurs de biodiversité, l'approche par écosystème, les espèces allogènes, etc). 	Janv. 2002 - juillet 2002
<p>Deuxième réunion du Comité consultatif</p> <p>La réunion examinera et adoptera des lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) PAS BIO prioritaires et un plan détaillé pour l'élaboration du document PAS BIO. De plus, elle formulera des recommandations pour la finalisation des rapports nationaux.</p>	Mai 2002
<p>Élaboration du projet PAS BIO</p> <p>En tenant compte du document "Schéma général pour l'élaboration du document PAS BIO" et des recommandations de la deuxième réunion du Comité consultatif, une équipe de consultants élaborera le projet PAS BIO.</p>	Mai 2002 - novembre 2002